Envoyé en préfecture le 02/12/2025
Reçu en préfecture le 02/12/2025
Publié le
ID : 056-200096683-20251127-D0020250011810-DE

Centre MORBIHAN Communauté

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 novembre 2025

DC.2025.0118

Date de convocation : 21 novembre 2025

Délégués en exercice : 34	Présents : 29	Votants : 34

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept novembre à 18 heures 30, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle du Tilleul, 2 Espace du Souvenir, à BILLIO, en session ordinaire, sur convocation de M. Benoît ROLLAND, Président.

PRÉSENTS : Mme Nolwenn BAUCHE-GAVAUD, Mme Chantal BIHOES, M. Pierre BOUEDO, Mme Patricia CONAN, M. Gérard CORRIGNAN, M. Jean-Luc GRANDIN, M. Pierre GUEGAN, M. Stéphane HAMON, M. Hugues JEHANNO, Mme Anne JOUANNIC, Mme Christiane JOUBIOUX, M. Pierre-Yves JUHEL, M. Hervé LAUDIC, M. Henri LE CORF, Mme Amélie LE HENANFF, Mme Jeanne LE NEDIC, M. Jean-Pierre LE POUEZARD, M. Gérard LE ROY, Mme Christelle LEVINE, M. Roland LORIC, Mme Hélène MOREAC, M. Jean-Marc ONNO, Mme Eliane PERRON, Mme Marie-Pierre PICAUT, M. Maurice POUILLAUDE, M. Guénaël ROBIN, M. Benoît ROLLAND, M. Pascal ROSELIER, Mme Nelly TARDIF

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR : Mme Séverine LE JEUNE donne pouvoir à M. Guénaël ROBIN, Mme Annie LE MAY donne pouvoir à M. Stéphane HAMON, Mme Catherine LORGEOUX donne pouvoir à M. Hervé LAUDIC, M. Grégoire SUPER donne pouvoir à M. Hugues JEHANNO, Mme Marie-Christine TALMONT donne pouvoir à M. Pascal ROSELIER

Secrétaire de séance : Mme Nolwenn BAUCHE-GAVAUD

Décision modificative n°3

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'arrêté du 21 décembre 2023 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 4 applicable aux services publics industriels et commerciaux,

VU la délibération n°DC-2025-032 en date du 03 avril 2025 relative au vote des budgets 2025,

VU la délibération n°DC-2025-070 en date du 19 juin 2025 relative au vote de la décision modificative n° 1,

VU la délibération n°DC-2025-087 en date du 25 septembre 2025 relative au vote de la décision modificative n° 2,

VU le rapport du Vice-président,

Considérant la nécessité de procéder à des ajustements de crédits sur le budget principal afin de répondre aux besoins concernant les frais de personnel, l'attribution de compensation en dépenses et recettes, le dégrèvement Gemapi et FPIC ainsi que certaines écritures patrimoniales,

Envoyé en préfecture le 02/12/2025
Reçu en préfecture le 02/12/2025
Publié le
ID : 056-200096683-20251127-D0020250011818I0-DE

Considérant la nécessité de procéder à des ajustements de crédits sur le budget annexe Pépinières afin d'effectuer les écritures d'amortissements,

Considérant la nécessité de procéder à des ajustements de crédits sur le budget annexe Zones d'activités (écritures d'ordre-régularisation de stocks),

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire DÉCIDE :

- **D'APPROUVER et d'ADOPTER la décision modificative n°3 de l'exercice 2025 du budget principal et des budgets annexes Pépinières et Zones d'activités jointes à la présente délibération,**
- **D'AUTORISER M. le Président, et le Vice-Président en charge de l'administration générale, des ressources humaines et des finances, à signer tout document se rapportant au dossier.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Pour : 34	*Contre : 0*	*Abstention : 0*	*Non votant : 0*

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité
et publication électronique le : 02/12/25

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Président,
Benoît ROLLAND

Centre MORBIHAN Communauté